

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE  
DIRECTION du RESPECT  
des LOIS et des LIBERTES  
LOCALES

Service des Affaires  
juridiques et des Elections

Bureau de la Réglementation  
et des Elections

E-mail : sylvie.dumont@val-doise.gouv.fr  
Fax : 01.30.30.62.63

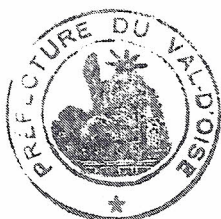
Récépissé de déclaration pour l'exercice  
de l'activité de transport par route de déchets

Le Préfet du Val-d'Oise  
Officier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- **VU** le Code de l'Environnement, notamment le Livre V relatif à la prévention des pollutions, des risques et des nuisances, parties législative et réglementaire,
- **VU** la déclaration de la SARL «R.T.V. ENVIRONNEMENT» du 29 avril 2011, relative à son activité de transport par route de déchets dangereux et non dangereux,
- **DELIVRE** à la SARL «R.T.V. ENVIRONNEMENT», dont le siège social est situé Centre commercial Les Trois Fontaines – Immeuble de Bureaux – Hall ABis – 95000 CERGY,
- **RECEPISSE** de sa déclaration en date du 29 avril 2011, relative à son activité de transport par route de déchets dangereux et non dangereux,
- **RECEPISSE** N° 10 -T/11 délivré le 4 mai 2011 à CERGY.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

La validité de ce récépissé est de cinq ans.



POUR COPIE CONFORME  
Pour le Préfet,  
Le Chef de Bureau

Muriel GENEVIÈVE-ANASTASIE

Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Chef de Service

Jacqueline COCHENNEC